

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

109, rue des Grands-Lacs (lot 4 288 530)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont :

- la distance entre la ligne avant et l'aire de stationnement serait de 5,89 m au lieu de 8 m (rue des Grands-Lacs), tel qu'exigé à l'article 3.7.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85*;
- la distance entre la ligne avant secondaire et l'aire de stationnement serait de 2,48 m au lieu de 8 m (rue de Bordeaux), tel qu'exigé à l'article 3.7.3.3 du Règlement;
- la distance entre l'aire de stationnement et le mur avant du bâtiment principal serait de 1,2 m au lieu de 2 m, tel qu'exigé à l'article 3.7.3.3 du Règlement, et ce, sur une longueur d'environ 35 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 16 juin 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca